



Saint-Piat

Le Trait d'Union

Saint-Piat et ses hameaux

n° 94 - janvier 2024

Bulletin communal d'informations

Photos page 1 et 4 de couverture : Sonia Mathews

Retrouvez toutes les informations
sur le site internet de la mairie

<http://www.saint-piat.fr>

Agenda

Agenda 1^{er} semestre

Janvier

Vendredi 19 janvier : vœux du Maire

Samedi 20 janvier : assemblée générale de l'association pour la Valorisation du Patrimoine de Saint-Piat et Mévoisins

Dimanche 21 janvier : assemblée générale du Comité des Fêtes suivie d'une après-midi jeux

Dimanche 28 janvier : assemblée générale de l'association des Amis d'Illschwang

Février

Dimanche 4 février : Tables ouvertes par la Paroisse Sainte Jeanne de France

Dimanche 11 février : loto de l'association des Parents d'Elèves

Mars

2/3 mars : exposition « Mon voisin est un artiste » organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 9 mars : soirée surprise par l'association des Amis d'Illschwang

Samedi 16 mars : soirée dansante par le Club de la Vallée

Avril

6/7 avril : représentations théâtrales des enfants par l'Amicale des 4 villages

Samedi 13 avril : concours de belote

Samedi 20 avril : concert organisé par la mairie

Dimanche 21 avril : Tables ouvertes par la Paroisse Sainte Jeanne de France

27/28 avril : exposition « Les Floralties » organisée par le Comité des Fêtes

Juin

Vendredi 7 juin : gala de la Zumba

Vendredi 14 juin : fête de l'école

Vendredi 21 juin : gala de l'Amicale des 4 villages

Dimanche 23 juin : brocante organisée par les Amis d'Illschwang

29/30 juin : ateliers théâtres enfants/ados organisés par le CCLER

Juillet

6/7 juillet : exposition organisée par le collectif Sykadap Sympiatik

Numéros utiles

Service Eau- Assainissement 02 36 25 25 73
Du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Pour les urgences : 06 33 73 62 .43
Astreinte la nuit, week-end et jours fériés
Bureau d'Auneau – 2 allée de la Communauté
28700 Auneau-Bleury Saint Symphorien

Courriel :
eau.assainissement.secteur1@porteseureliennesidf.fr
ou
eau.assainissement.secteur2@porteseureliennesidf.fr

Directeur de la publication Michael Blanchet
Crédit photos : Michael Blanchet, associations
Rédaction les élus et Présidents des associations
N.B. les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur.
Imprimé en France

Renseignements pratiques

Mairie Tél. 02 37 32 30 20
place Marcel-Binet - 28130 Saint Piat
E-mail : saint-piat@wanadoo.fr
Services Techniques : atelier.saint-piat@orange.fr

Ouverture au public

Lundi : 9 heures-12 h et 13 h 30-17 h
Mardi : 9 heures-12 h et 13 h 30-17 h
Mercredi : 9 heures-12 h et 13 h 30-17 h
Jeudi : 9 heures-12 h et 13 h 30-17 h
Samedi : Uniquement sur rdv (48h avant)
Sur rdv : Maire/CCAS/Adjointes

Bureau de poste de Saint-Piat

Du lundi au vendredi de 14h30 à 16h45
Le samedi de 10h à 12h30

Bibliothèque

Lundi : 16h45-17h50
Mercredi : 15 heures-17h

En cas d'urgence, vous pouvez joindre

M. Le Maire au 06 14 27 06 58

Sommaire

Editorial	p. 3
ADMR	p. 4
Cimetière	p. 5
Etat-civil	p. 5
Taxe Foncière.....	p. 6
Tri bio déchets	p. 8
Travaux.....	p. 9
Vie locale.....	p. 10
Vie associative	p. 20
Histoire	p. 22

Réseaux sociaux



Mairie de Saint-Piat



Saint-Piat - 28130



@Mairiesaintpiat



mairie de Saint-Piat





Chers Saint Piataises et Saint Piatais,

Nous voici à mi-mandat ! Nous continuons nos investissements afin de sécuriser, embellir, développer notre commune.

Cette année sera une année particulièrement riche en investissements. La vidéo-protection sera installée sur la commune et ses hameaux (15 caméras en tout) ; le début de la voie verte tant attendue par ceux qui habitent aux alentours (voie verte reliant St Piat à son hameau Changé) ainsi que le début des travaux sur le bâtiment de la Briqueterie. Oui, enfin, vous allez me dire ! C'est vrai, ce dossier court depuis 2018 mais nous avons pu trouver un projet qui aille aussi bien pour la commune que pour la DRAC.

Cette année notre budget d'investissement devrait avoisiner les 1 800 000 euros. Le chiffre peut paraître énorme mais ce sont des travaux conséquents et nécessaires pour notre commune. L'ensemble des projets d'investissements sont financés pratiquement à une hauteur de 80 % par les différents services de l'État. Je vous invite à participer au conseil municipal du mois d'avril où sera débattu le budget prévisionnel de la commune (fonctionnement et investissement).

Nous aurons l'occasion d'en parler lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 19 janvier 2024. C'est un moment de convivialité entre nous (citoyens et élus). Les projets énoncés un peu plus haut seront présentés en partie. L'équipe municipale restera à votre écoute pour en débattre et recevoir vos suggestions.

Vous avez sûrement entendu parler du souhait de la commune de vouloir quitter le SIRP (Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique) ; le choix de la commune est orienté vers la sortie de ce syndicat car nous ne pouvons plus accepter que la commune de Saint Piat qui est la commune la plus représentative dans le nombre d'enfants ne soit par mieux représentée par son nombre de conseillers. Ce syndicat regroupe 4 communes et chaque commune comprend 4 représentants par commune. Ce syndicat fonctionne avec un budget de 370 000 euros. Nous payons à ce syndicat environ 140 000 euros. Nous demandons à être représentatif par rapport à notre participation et arrêter de subir les choix de certaines communes dont leur participation est bien en dessous de leur représentation effective. Une fois le bilan financier effectué de notre sortie, il sera organisé une réunion publique expliquant tout ceci. Nous restons convaincus que nous pourrions effectuer des économies sur notre participation et les reverser sur le fonctionnement de l'école. Cette année il n'y a pas de voyage de fin d'année (ce n'est qu'un exemple parmi d'autres)...

Nous remercions nos associations qui ne cessent d'œuvrer pour organiser, et animer notre commune. Nous sommes derrière eux pour les aider. Grand merci à tous ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour vous proposer de belles activités.

J'invite l'ensemble des utilisateurs de nos bâtiments communaux à redoubler de vigilance sur l'utilisation des salles. Que ce soit pour le chauffage, l'électricité l'eau tous ces fluides qui ne cessent d'augmenter financièrement d'année en année. C'est ensemble en restant responsables que nous arriverons à effectuer des économies sur nos dépenses énergétiques

Bonne et heureuse année 2024 que celle-ci vous apporte ainsi qu'à vos proches joies, santé et bonheur.

Nous serons heureux de passer cette année 2024 à vos côtés.

E
p
i
t
o
r
i
o
l

L'ADMR



Association locale ADMR de MAINTENON

☎ 02.37.35.17.14.

💻 contact@fede28.admr.org

www.fede28.admr.org

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission de l'ADMR est de **permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :**



Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher



Transport accompagné

Livraison de repas

www.livraisonrepas-admr28.fr



Téléassistance classique pour le domicile

Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les séniors actifs

www.teleassistance-admr28.fr



Entretien du logement, Entretien du linge

Services d'aide aux familles



L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.



L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistances ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, contactez-nous !

Cimetière entretenu sans pesticide

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction de produits phytosanitaires à partir du 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie.

Dès cette date, il n'est donc plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières.

Sur les conseils de Dominique



ROUSSEAU, conseiller municipal, paysagiste de métier, la municipalité a choisi d'enherber les allées, dont le coût reste abordable, le résultat est là... mais comme tout... il faut un peu de patience !

Pour les plus réfractaires à cette idée... il reste la boîte devant la mairie. N'hésitez pas à proposer d'autres solutions !



Etat civil



Naissances

DUVAL NOURY Alexis, Noé, Raphaël	11 janvier 2023	LOPEZ DAO Dao Thomas, Vinh, Mariano,	11 juillet 2023
HAMEG Alba, Monique, Annette	11 février 2023	DEVAUX ARNAUD Audren, Valentin	23 octobre 2023
DELESCLUSE Alba, Yasmine, Dominique	20 juin 2023	D'AGOSTINO Siobhàn, Faustine, Némésis	21 nov. 2023
GIBOIRE Evan, Claude, Didier	27 juin 2023		

Mariages



CORREIA Sophie, Laëticia et CANO Kevin, Isidoro	10 juin 2023
ALPY Marie, Christine, Aline et HERRIAU Julien, Jérémy, Serge	24 juin 2023
BOBIN Virginie, Lucienne, Louise et VALLÉE Richard, François, Claude	9 septembre 2023
MASSET Adelaïde, Lucie, Renée et VERBRUGGHE Jérôme, Christophe, Laurent	9 septembre 2023
PORCHER Magali, Laure et DEBEURE Jonathan, Jean-Bernard	23 septembre 2023



Décès

PRÉVOST Lucette, Jeannette	25 janvier 2023	DESSAINT Geneviève, Marie-Thérèse	11 mai 2023
LACHENY Jacques, Eugène, Adrien	30 janvier 2023	CHARDON Michel, Robert	3 juillet 2023
LECOMTE Nicole, Marguerite, Renée	1 février 2023	THIBAULOT Xavière, Marthe, Baptistine	1 sept. 2023
BENRAMDANE LAGHRISSE Khadija	20 février 2023	BRUGERIE Guy, Emile	9 octobre 2023
LAILLET Nicole, Marguerite, Renée	21 février 2023	VALARCHER Odette, Gabrielle	9 octobre 2023
DUVAL James, Charlie, Franck	21 avril 2023	LOMINÉ Jean-Pierre, Denis	12 novembre 2023
BOUILLIE Robert, Albert, Henri	28 avril 2023	THIEBAUT Jacqueline	26 décembre 2023

Comprendre la Taxe Foncière

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne aussi bien les propriétaires d'un bien immobilier que ses usufruitiers. On fait le point sur le mode de calcul de cette taxe et les possibles exonérations ([Bercy Infos, le 06/09/2023 - Impôts et fiscalité](#))

Cette année, les avis de taxe foncière sont disponibles depuis le 30 août si vous n'êtes pas mensualisés, et à partir du 22 septembre 2023 si vous êtes mensualisés. Les dates limites de paiement de la taxe foncière varient selon le mode de paiement pour lequel vous optez :

>>> **paiement en ligne** : la date limite de paiement est fixée au **21 octobre 2023 minuit** (débit du compte cinq jours plus tard)

>>> **paiement par d'autres moyens** (chèques, virements, espèces...) : la date limite de paiement est fixée au **16 octobre 2023**.

À noter que si le montant de votre imposition est supérieur à 300 €, vous devez payer en ligne.

Qui est concerné par la taxe foncière ?

En tant que particulier, vous devez payer la taxe foncière si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un logement au 1^{er} janvier.

Cette taxe est due même si votre logement est loué.

Quelles sont les propriétés concernées par cette taxe ? Pour être soumise à cette taxe, une propriété doit remplir deux critères :

>>> être fixée au sol (à titre d'exemple : les caravanes et les baraquements mobiles sont exonérés de taxe foncière sauf s'ils sont fixés par des attaches de maçonnerie),

>>> présenter le caractère de véritable bâtiment

Les biens immobiliers concernés par cette taxe sont essentiellement les locaux suivants :

>>> maison ou appartement,

>>> parking,

>>> sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction,

>>> bateau utilisé en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie,

>>> bâtiment commercial, industriel ou professionnel,

>>> installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cave, etc.),

>>> terrain à usage commercial ou industriel ou utilisé, dans certaines conditions, pour la publicité.

Quel est le montant de la taxe foncière ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière, d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (ainsi, si vous êtes propriétaire au 1^{er} janvier, vous êtes redevable de la taxe foncière pour l'année entière, même si vous vendez le bien au cours de l'année).

Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales. **Son montant s'obtient en appliquant un taux d'imposition à une base d'imposition.** Ces deux paramètres sont déterminés de la façon suivante :

>>> **la base d'imposition** de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de la **valeur locative cadastrale**.

Exemple ci-dessous : la base locative selon l'emplacement du bien est de 2 726 €. Cette dernière correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année. L'abattement forfaitaire de 50 % permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

>>> **le taux d'imposition** est voté au sein de chaque collectivité territoriale.

Taxe foncière : décryptage

COMMENT LIRE VOTRE AVIS

Taux communal : voté chaque année et variable selon la commune soit une variation de 3,5 %

Taux de 3,47 % voté par la Com-Com soit une variation de 840 %

Toute opération visant à aménager ou modifier un bien est redevable de la TSE (Taxe Spéciale Equipement)

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES INONDATIONS

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	39,07 %	%	0,367 %	0,229 %	16,50 %	%	
	Taux 2022	39,07 %	%	3,47 %	0,237 %	16,50 %	0,641 %	
	Adresse							
	Base	1363		1363	1363	1363	1363	817
	Cotisation	533		47	3	225	9	
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	515		5	3	218	-	817
	Cotisation 2022	533		47	3	225	9	
	Variation	+3,50 %	%	+840,00 %	0 %	+3,21 %	- %	

Délibération 2023/04-11 : Vote des taux des taxes locales 2023.

Le Conseil municipal, Considérant les éléments exposés par Monsieur le Maire, et sa proposition de ne pas augmenter les taux de la Taxe du Foncier Bâti et la Taxe du Foncier Non Bâti et d'appliquer la Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, pour 2023, Après en avoir délibéré et procédé au vote, DÉCIDE, à l'unanimité

- de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2023,
- d'appliquer pour 2023 : Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 10,57
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 39,07
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,00

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France doit proposer une solution pour la mise en place du tri à la source des biodéchets des ordures ménagères produites sur son territoire.

Pour trouver une solution adaptée aux usagers du service collecte, la communauté de communes a missionné un cabinet d'étude en collaboration avec le SITREVA et d'autres syndicats de collectes.

Le diagnostic de territoire a révélé que 84% des logements étaient des maisons avec jardins, 16 % de l'habitat collectif ou habitat dense sans jardin. 1% des foyers ont été équipés de composteurs individuels par le service collectes depuis 2020.

La campagne de caractérisation qui a été menée par le cabinet d'étude montre que :

>>> 33% des déchets mis dans les bacs d'ordures ménagères pourraient être compostés.

>>> 8% de ces déchets correspondent à du gaspillage alimentaire.

>>> 29% des déchets présents dans le bac d'ordures ménagères devraient être mis dans le bac de tri.

Il y a donc une existence d'un gisement non négligeable à valoriser.

Cette étude a révélé qu'il n'existait pas à ce jour, d'unité de traitement des biodéchets proche du territoire du service collecte.

La mise en place d'une collecte des biodéchets en porte à porte présenterait de nombreux inconvénients :

>>> Un surcoût estimé à 388 000 € par an (pour la collecte en point d'apport volontaire)

>>> Un bilan carbone alourdi

>>> L'absence de solution de traitement locale

>>> Une déresponsabilisation de l'utilisateur

A cet effet, la commission Collecte, valorisation des déchets et développement durable, lors du comité de pilotage du 12 décembre 2023, a privilégié le déploiement du compostage individuel. Le compostage collectif sera déployé ultérieurement.

**En 2024
C'est décidé,
je composte**

#GestionDurableDesDéchets
#AgirPourLaPlanète

Coût de collecte maîtrisé

Récolte de terre compostée

Ajout : vert / brun matières sèches

4 % Autres
8 % Verre
26 % OMR Réelles
29 % Flux tri
33 % Biodéchets dont 8 % gaspillage alimentaire

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

Profitez de notre vente de composteurs avec des subventions de la Communauté de communes. Plus de renseignements sur www.porteseuréliennesidf.fr

Service collecte et valorisation des déchets ménagers
5 rue de la grosse borne - 28130 Pierres
Tél. : 02 37 27 57 12

Portes Euréliennes d'Ile-de-France communauté de communes

**Programme d'investissement
de réfection de la voirie**



Impasse des Vignes



rue du Luxembourg



rue de Jouvence

Fête de la Musique

Le groupe Forty Groove a créé une ambiance festive en ce 1^{er} jour d'été à l'arboretum pour le plus grand plaisir des personnes venues partager un moment de fête. Juste avant, a eu lieu un magnifique concert lyrique, offert par la mairie, mené par le trio de musiciennes et chanteuses Maryseult, Chio et Alessandra. Les chants envoûtants raisonnaient dans notre église où les notes les plus hautes virevoltaient et prenaient toute leur ampleur pour le plaisir des 60 auditeurs qui en ont profité pleinement.



14 juillet 2023



Commémoration du 11 novembre 2023



M. Le Maire et Nora, une jeune St Piataise de CM1, volontaire pour la lecture du texte.



Repas des aînés

253 personnes de notre commune ont plus de 67 ans, elles peuvent bénéficier du repas des aînés ou du colis de fin d'année, selon leur choix. Ce samedi 14 octobre 2023, la municipalité a renoué avec le repas des aînés, préparé et servi par le traiteur Stéphane LAUNAY sur un air d'accordéon par Patrick CHENU.

66 personnes étaient présentes, 56 habitants de Saint-Piat ont souhaité venir partager ce moment convivial.

Pourtant, un peu moins d'un quart de personnes a répondu présent.

131 colis ont été distribués en cette fin d'année.



Pique-nique de Changé et Grogneul

Cette année lors du week-end des 2 et 3 septembre derniers, a eu lieu le traditionnel pique-nique du hameau de Changé.

Quel dommage que peu d'habitants se soit déplacé. Cet évènement est une belle occasion de rencontrer ses voisins et de faire connaissance. Nous vous espérons plus nombreux cette année.



Info pratique

Petite équipe de bénévoles, nous serions heureuses de vous accueillir à la bibliothèque de Saint Piat

L'adhésion est gratuite et la bibliothèque ouverte à toutes et à tous, petit(e)s et grand(e)s habitant(e)s de Saint Piat mais aussi des autres villages, le lundi de 16 h 50 à 17 h 45 et le mercredi de 15 heures à 17 heures.

De nombreux livres vous attendent.

Nous avons également accès aux livres de la médiathèque départementale d'Eure-et-Loir ce qui accroît considérablement le choix.

Nos locaux ont été rénovés en début d'année par la municipalité.

N'hésitez pas à venir les découvrir et à vous plonger dans les livres pour des instants de détente.

Bien vivre ensemble : sensibilisation

Moqueries, intimidations, menaces, injures, coups, attouchements, sexting, les formes de violences sont aussi diverses qu'elles sont choquantes. Chaque enfant, chaque ado est concerné ... qu'il soit victime ou "harceleur" ou témoin... Parents, sensibilisez vos enfants afin que cela cesse !

Le sujet, de plus en plus préoccupant, coûte chaque année la vie à plusieurs enfants, martyrisés au quotidien par leurs camarades. Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales, des violences physiques, des vols, il est alors victime de harcèlement ! Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyber-harcèlement. Les « bourreaux » ne se rendent pas forcément compte mais les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal-être) voire dramatiques...

Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Pour tous signalements, un numéro vert a été mis en place : le 3020.

TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

Tous les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE

- **SENSIBILISER** les élèves
- **REPÉRER** les signes du harcèlement
- **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE

- **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- **ASSOCIER** les adultes

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS

NAH

- **ORGANISER** des actions de prévention
- **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

NON AU HARCÈLEMENT

© Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports - Novembre 2023

3020 Service à appel gratuits

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS APPELEZ LE



HALLOWEEN

La mairie de Saint-Piat s'est transformée en une maison hantée.

Ce 31 octobre les enfants accompagnés de leurs parents pouvaient y entrer ! Mais gare aux zombies, aux squelettes cachés derrière une porte, aux montres... à ces bruits angoissants qui sortent de nulle part, plus de peurs que de mal ! Ambiance monstrueuse assurée !

Tout le monde ressortait avec quelques bonbons et gâteaux pour ensuite déambuler dans les rues du village et collecter quelques friandises supplémentaires sous la menace d'un « des bonbons ou un gage ! » auprès des maisons participantes.





Décorations de Noël

Il n'y a pas de petites économies !...

Le vendredi 1^{er} décembre, Christophe LARDEAU, 2^e adjoint, accompagné d'un bénévole sont allés installer les décorations lumineuses de Noël dans les rues de notre village.

C'est à 6 h 30 dans le froid que les « deux municipaux !... » se sont donnés rendez-vous... pour terminer la besogne douze heures plus tard !

Il se sont rendus compte que des décorations étaient hors d'usage ! ou trop gourmandes en énergie. Le conseil municipal devra mettre au budget de nouveaux achats pour l'année prochaine.

En attendant profitez de ces lueurs colorées, qui mettent un peu de chaleur au cœur,



Décorations de Noël

Le samedi 9 décembre 2023, le temps extérieur n'incitait pas à la balade...

La mairie avait ouvert ses portes pour permettre aux enfants de fabriquer leurs décorations de Noël.

Malheureusement seuls 4 enfants étaient présents. Les ateliers de St Piat vous offrent ces activités ludiques, il faut en profiter !



Visite du Père Noël

Qui s'est présenté le samedi 16 décembre à la mairie?... Le PERE NOEL !...

Les enfants accompagnés de leurs parents étaient venus nombreux pour ce moment particulier. Chaque enfant a pu mettre dans la boîte aux lettres du PERE

NOEL sa lettre, son dessin pour exprimer tout ce qu'il souhaitait recevoir pour Noël.

Espérons pour tous que vous avez été « gâtés ». Pour finir, La mairie offrait sucre d'orge, chocolat et pour les plus grands, vin chaud.





Jumelage « Les Amis d'Iltschwang »

L'année 2023 est une année de retrouvailles pour les membres de l'association avec leurs amis de Bavière, après la coupure due au Covid.

Un superbe week-end de l'ascension, sous le soleil, avec des activités inédites comme la randonnée dans les sentiers d'escalade d'Iltschwang.

Décors, forêt grandiose, roches d'escalades, musée du Houblon.

Toutes les familles présentes se sont réjouies de ces retrouvailles ludiques et festives.

Le week-end a été clôturé par une soirée officielle à la salle des sports, avec la présence de Dieter Dehling le Burgmeister, de Richard Reizinger le Landrad du canton de Schulbach Rosenberg tous deux fervents supporters de l'amitié entre nos 2 associations, et de son assistante Claudia Mai. Les

organisateurs Bavaois Georg Graf et Erick Renner, ont parfaitement piloté ces 4 jours de festivités.

Tous les participants allemands, en famille, ont œuvré pour que cette rencontre symbolise le renouveau après la rupture du Covid. Le retour a été émaillé de problèmes techniques avec le bus, mais l'essentiel et le principal, un BEAU GRAND WEEK-END d'AMITIÉ.

Rendez-vous a été pris pour le week-end de l'Ascension 2025.

À bientôt pour partager avec vous le bonheur de ce jumelage .

Françoise Simonnet

Présidente les amis d'ILLSCHWANG
(pf.simonnet@orange.fr)

Comme chaque année, organisation de la brocante par les membres de l'association les Amis d'Iltschwang le Dimanche 18 juin 2023 PLACE de la SALLE DES FETES, rue VERTE et Rue du LUXEMBOURG.

Une brocante appréciée par les riverains et les habitants du village et des villages environnants, qui a été quelque peu troublée en début et en fin de journée par la pluie, l'orage et les conditions météorologiques très tempétueuses.

L'essentiel est que tout se soit bien passé. L'association a bien œuvré et travaillé comme chaque fois pour que l'animation soit une réussite.

Merci à tous les participants.

SykADAP

Les 2 et 3 septembre à la salle des fêtes de Saint-Piat était proposée une exposition sur le thème *Art et Ecologie* et plus précisément un état des lieux 2023 de la planète.

Cinq artistes ont présenté leurs œuvres en relation avec ce thème ainsi que trois jeunes collégiens.

Un débat imaginez « le futur animé et intéressant » s'est déroulé le samedi. Le dimanche était proposé et animé le jeu « la fresque du climat » qui permet de

comprendre les enjeux actions et rétroactions des phénomènes extrêmes que nous sommes en train de vivre.

Un chanteur guitariste est venu conclure cette manifestation.

Nous renouvellerons cet évènement en associant les Établissements scolaires sous la forme d'un concours sur le thème « Forêts - Jardins ».

Le Comité des Fêtes

En 2023 : le comité des fêtes a repris du service en organisant avec succès :

En janvier après-midi : galette et jeux.

En mars expo "mon voisin est un artiste" avec 25 artistes.

Le 14 juillet : de nombreux enfants ont participé aux jeux proposés.

Concours des boîtes à lettres : 2 concurrents qui ont bien mérité leurs bons d'achat.

En octobre 2023 : week-end théâtre

Le samedi 7 octobre 2023 : *Songe d'une nuit d'été* par la troupe de théâtre de St Piat.

Le dimanche 8 octobre 2023 : 2 opérettes d'Offen-

bach : *Pomme d'api* et *tromb-al-casar* par la nouvelle troupe de Chartres.

Le dimanche 22 octobre 2023 : loto.

Nous vous attendons très nombreux à ces manifestations.

Si vous avez un peu de temps, vous pouvez nous rejoindre : toute personne de bonne volonté sera la bienvenue.

Pour tout renseignement et pour la location du barnum du comité des fêtes : s'adresser directement à Evelyne au 06.03.41.2.09.

La présidente du comité des fêtes de St Piat Evelyne Tardieu



Galette des rois



Jeux



Concours boîtes à lettres



14 Juillet



Artisans

L'inspection de l'école par un comité communal à travers les archives de la commune

Isabelle de Lamberterie - Décembre 2023

Aujourd'hui mardi 28 juin 1836, nous membres du comité communal réunis pour faire l'inspection de l'école, nous avons interrogé les enfants par chaque classe ; ils nous ont répondu assez bien sur toutes les questions que nous leur avons posées. Nous n'avons aucun reproche à faire sur la conduite de l'instituteur et ont les membres signés
Labiche, Leroy, Foullon, Bouju ».

La surveillance du niveau des élèves de l'école primaire est d'actualité ! La découverte récente dans les archives de la mairie de Saint-Piat d'un cahier contenant les comptes rendus des visites d'inspection locales faites entre 1836 et 1849 nous donne des informations sur plusieurs des facettes de la vie de l'école de Saint-Piat dans la première moitié du XIXe siècle.

L'école à Saint-Piat avant 1833

Saint-Piat n'a pas attendu 1833 pour avoir une école primaire. Nous avons des témoignages¹ d'une école dès la fin du XVIIe. Il est question d'une école de filles dépendant de la Confrérie de la charité. Avec la Révolution, les locaux de l'école furent vendus ainsi que les biens propriétés de la Confrérie qui permettaient à l'école de fonctionner.

Dès 1793, il est question dans les registres du conseil municipal de la période révolutionnaire du recrutement d'un instituteur pris en charge par la commune.

Un peu plus tard, en 1795, l'arrivée d'un couple d'instituteurs est mentionnée². Périodiquement il est question de l'indemnité de l'instituteur ou de son logement, sans plus de précisions sur la manière dont fonctionne l'école, si ce n'est que les familles qui le peuvent doivent payer une petite somme, les autres enfants étant admis gratuitement³.

¹ Un ancien instituteur de Saint-Piat (L. Cudey) a raconté (1897) l'histoire de l'enseignement primaire dans notre commune. Ce document est repris en grande partie dans la brochure n°16 de 2013 de l'association de valorisation du patrimoine de St Piat-Mévoisins qui décrit les différentes écoles du village depuis 1766 jusqu'à 1983.

² Voir brochure n°36 - 2022, p. 18, (La Révolution dans nos villages à travers les documents locaux).

³ En 1830 d'après un tableau annexé au compte rendu du Conseil municipal du 14 mai, il y aurait 125 enfants en âge de fréquenter l'école mais seulement 85 qui suivent l'enseignement. Ces 85 enfants se répartissent en 58 payant et 27 bénéficiant de la gratuité. Sur ces 85 enfants, il y a 30 filles.

⁴ Loi du 28 juin 1833 dite Loi Guizot

⁵ L'article 17 de la loi Guizot institue ce comité local : « Il y aura près de chaque école communale un comité local de surveillance composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur, et d'un ou plusieurs habitants notables désignés par le comité d'arrondissement ».

La loi Guizot

En 1833, le nouveau ministre de l'Instruction publique de la Monarchie de Juillet fait voter une loi qui porte son nom⁴.

Il est rappelé explicitement le rôle des communes :
« Art. 9. - Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire... Art. 12. - Il sera fourni à tout instituteur communal : 1° Un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves ; 2° Un traitement fixe, qui ne pourra être moindre de deux cents francs pour une école primaire élémentaire, et de quatre cents francs pour une école primaire supérieure... Art. 17. - Il y aura près de chaque école communale un comité local de surveillance composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur, et d'un ou plusieurs habitants notables désignés par le comité d'arrondissement ».

En septembre 1833, trois mois après le vote de la loi, le conseil municipal de Saint-Piat constate que l'école est délabrée et que le traitement de l'instituteur est de 150 francs alors que la loi Guizot imposait un minimum de 200 francs. Une imposition spéciale est votée et une demande de secours est effectuée auprès du gouvernement pour la construction d'une nouvelle école.

Le comité local de surveillance

Les communes ne sont pas uniquement sollicitées pour financer les écoles publiques. Elles ont aussi un droit de regard sur leur fonctionnement à travers un comité local de surveillance⁵.

La loi précise la composition du comité : le maire de la commune qui le préside, le curé et plusieurs habitants notables désignés par le comité d'arrondissement.

La mission du comité local est, elle aussi, précisée

dans la loi : « Art. 21. - Le comité communal a inspection sur les écoles publiques ou privées de la commune. Il veille à la salubrité des écoles et au maintien de la discipline, sans préjudice des attributions du maire en matière de police municipale.

Il s'assure qu'il a été pourvu à l'enseignement gratuit des enfants pauvres...».

Le comité local rend compte de sa mission au comité d'arrondissement (chargé de surveiller et d'encourager l'instruction primaire), qui lui-même rend compte aux comités du département, ce qui explique les procès-verbaux et comptes rendus trouvés dans les archives de la mairie.

La lecture de ces comptes rendus nous montre comment les membres du comité local de Saint-Piat ont interprété leur mission.

L'assiduité des élèves

On notera en premier lieu l'importance accordée à l'assiduité des élèves. Le comité se déplace dans la classe et l'instituteur doit lui fournir la liste d'appel : « Nous avons reconnu que plusieurs enfants y étaient marqués comme manquants », « Nous avons reconnu que les enfants assistaient assez régulièrement », « Nous nous sommes fait représenter la liste d'appel sur laquelle nous avons reconnu qu'il y avait beaucoup d'enfants qui n'assistaient pas régulièrement à l'école », « Nous avons vérifié le registre d'appel et nous avons reconnu que depuis un mois, il y a peu d'enfants ayant manqué », « Nous avons reconnu quelques manquants que nous attribuons en partie au mauvais temps ».

L'assiduité est variable suivant les saisons et le temps. Au moment des travaux des champs, les enfants restent pour aider les parents et le comité suggère que l'on en tienne compte pour fixer les dates des vacances scolaires.

La fixation du prix payé par les familles et la prise en charge des indigents

C'est le conseil communal de surveillance qui fixe le prix par élève et par classe. On apprend ainsi qu'il y a 4 classes :

« La première classe est fixée à 1 franc vingt-cinq centimes par mois 1 F, 25

La seconde classe à un franc, 1 F

La troisième classe à 75 centimes, 0, 75

La quatrième classe à 60 centimes, sauf trente enfants qui sont désignés comme indigents qui recevront leur éducation gratuite ».

La surveillance de l'instituteur

« Nous n'avons aucun reproche à faire sur la conduite de l'instituteur » revient comme un leitmotiv.

Il y a aussi des précisions et des remarques positives et élogieuses « Il est exact à la tenue et à la rentrée des classes », « Nous avons des éloges à faire au Maître pour le soin qu'il leur porte ».

Les matières enseignées et le niveau scolaire

Les procès-verbaux nous donnent un aperçu des matières enseignées. Le comité s'intéresse au niveau des élèves et les interroge ou encore regarde les cahiers d'écriture :

« Nous avons ensuite interrogé les enfants sur la lecture, l'écriture, la grammaire et le calcul, lesquels nous ont assez bien répondu suivant la classe. L'instruction morale et religieuse est bonne ».

« ... L'arithmétique et le système métrique, quelques épisodes de l'ancien et du nouveau testament et les généralités de la géographie ont été l'objet des questions faites par le comité local ».

C'est encore le comité local qui distribue les prix : « le comité local de surveillance de l'école primaire communale s'est réuni à l'effet de distribuer des livres à titre de récompenses et d'encouragements aux enfants qui ont pu faire quelques progrès sur les diverses branches de l'enseignement primaire ainsi qu'à ceux qui la fréquentent le plus régulièrement ».

Enfin, détail amusant, « la classe des filles est plus forte que celle des garçons », et le comité propose une explication : « les garçons sont plus jeunes et moins assidus à l'école en été ».

Le dernier des procès-verbaux (27 février 1849) fait état de la mise en place d'une nouvelle commission, mais cette dernière n'a pas laissé de traces dans les archives de la commune.



Peut-être pourra-t-on trouver quelque chose aux archives départementales ?
A suivre...

Mairie

place Marcel-Binet

28130 Saint Piat

Tél. 02 37 32 30 20

E-mail : saint-piat@wanadoo.fr



Réseaux sociaux



Mairie de Saint-Piat



Saint-Piat - 28130



@Mairiesaintpiat



mairie de Saint-Piat

